



LEXCOR FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE PRÉPARATION: 10/2021

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT

LEXCOR ISOLEX II

DISTRIBUTEUR

Lexsuco 2010 Corporation
3275 Orlando Dr.
Mississauga, ON, L4V 1C5
Tél: 905.792.8300
Fax: 905.792.8305

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

CANUTEC 613-996-6666
(24 heures, tous les jours)
Numéro d'information réglementaire:
Tél: 1-877-792-8308

Nom de l'article : Panneaux rigides en mousse de polyisocyanurate
Numéro CAS : Aucun attribué
Nom commun : Isolation en mousse rigide

Produit utilisé: Panneaux isolants en mousse rigide prêts à l'installation au-dessus des pontages de toiture. Isolex II de Lexcor est un panneau de mousse en polyisocyanurate, plat ou en pente, à alvéoles fermées laminé, des deux faces, à un revêtement de fibre de verre de couleur crème. L'épaisseur de la mousse varie entre 1,3 et 11,43 cm. Destiné aux revêtements monocouche unique fixés mécaniquement, aux toitures BUR appliquées à froid et aux systèmes de revêtement de toiture en bitume modifié appliqués à froid.

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION SGH : Ce produit ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

Éléments d'étiquetage SGH : Ce produit ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux



SIMDUT : Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré comme dangereux selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Aucune condition inhabituelle n'est attendue de ce produit. De la mousse fraîchement expansée ou chauffée peut dégager des gaz d'un agent d'expansion de pentane volatile, qui est plus lourd que l'air et peut s'accumuler jusqu'à atteindre des concentrations inflammables, lorsqu'il est stocké dans un conteneur scellé ou un endroit confiné. Les atmosphères inflammables contiennent des concentrations dépassant les limites d'exposition par inhalation pour les travailleurs, ce qui renforce la nécessité d'une ventilation lorsque la mousse est fraîchement expansée.

À l'exception de l'agent volatile, ce produit ne présente pas de danger d'inhalation, d'ingestion ou de contact pour la santé à moins qu'il ne soit soumis à des opérations telles que le sciage, le sablage ou l'usinage qui entraînent la génération de particules en suspension dans l'air (poussières). L'exposition à des niveaux élevés de poussière peut irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge ou les voies respiratoires supérieures. L'inhalation d'importantes quantités de poussières sur de longues périodes peut surcharger les mécanismes d'évacuation pulmonaires et rendre les poumons plus vulnérables aux maladies respiratoires. [Voir la Section 3 de la présente FDS pour d'autres normes de limite d'exposition pour les ingrédients du produit.]

Utilisateurs canadiens: Les données LD50 et LC50 sont fournies ci-dessous pour le(s) constituant(s) disponibles.

	LC50	LD50	Classes de toxicité: Échelle de Hodge et Sterner	
	mg/(m3 air)	mg/(kg masse corp.)	(inhalation)	(oral)
Pentane	364,000 (rat, inh, 4hr)	446 (souris, i.v.)	relativement bénin	données insuffisantes
Carbonate de calcium	non disponible	64,500 (rat, oral)	données insuffisantes	relativement bénin
Formaldéhyde	400 (rat, inh, 2hr)	42 (rat, oral) 100 (rat, oral)	modérément toxique	modérément toxique

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Principaux moyens d'exposition : Inhalation de particules

Moyens secondaires d'exposition : Contact avec les yeux et la peau par des particules et l'inhalation des vapeurs

RISQUES POUR LA SANTÉ SUITE À UNE INHALATION :

Pour les mousses polyiso (poussières et vapeurs résiduelles générées)

AIGUS

La poussière peut causer une irritation mécanique revêtement des voies respiratoires supérieures. L'exposition en milieu de travail à des vapeurs résiduelles de pentane provenant de ce produit devraient être inférieurs aux niveaux minimum pouvant causer un danger pour la santé. Une surexposition à de fortes concentrations de pentane peut avoir des effets narcotiques. Les signes et symptômes de surexposition au pentane comprennent les maux de tête, les nausées, les étourdissements, la difficulté à marcher ou la somnolence. Des études ont montré que des expositions de courte durée (10 minutes) à des concentrations de pentane pouvant atteindre 5 000 ppm (11 750 mg/m³) n'ont produit aucun symptôme. Les limites d'exposition en milieu de travail au pentane et autre composants organiques figurent dans le tableau ci-dessous.

CHRONIQUE

Rien ne prouve que la poussière de mousse de polyiso cause des maladies chez les humains, et aucun effet chronique n'est connu pour l'exposition au pentane.

Pour les filaments continus de fibre de verre dans les revêtements (poussières générées)

AIGUS

Les fragments de fibres de verre en suspension dans l'air peuvent causer une irritation mécanique des voies respiratoires supérieures, en particulier de la bouche, du nez et de la gorge ; la poussière de verre peut causer une irritation passagère des voies respiratoires supérieures. Les limites d'exposition en milieu de travail sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

CHRONIQUE

Aucun effet chronique sur la santé n'est associé à l'exposition aux fibres de verre. Les résultats des études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation des maladies respiratoires ou des cancers. Le Centre International de Recherche sur le Cancer a classé la fibre de verre à filaments continus comme « Inclassable quant à la cancérogénicité pour l'homme » (Groupe 3).

Pour le calcaire et le latex dans les revêtements (poussière générée)

AIGUS

La poussière peut causer une irritation mécanique passagère des voies respiratoires supérieures. Les limites d'exposition en milieu de travail sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

CHRONIQUE

Il n'y a aucune preuve que la poussière, contenant du calcaire ou du latex, provoque des maladies chez l'homme.

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

AIGUS

L'irritation mécanique, la rougeur, le larmolement et la vision brouillée peuvent survenir si les poussières générées par ces produits entrent en contact avec les yeux.

CHRONIQUE

Aucun connu.

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

AIGUS

Le contact direct avec une coupe grossière de mousse ou les revêtements de feutre peut provoquer des coupures par abrasion mécanique ou des perforations des doigts, des mains ou de la peau exposée.

CHRONIQUE

Aucun connu.

SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION :

Irritation des voies respiratoires supérieures, des yeux et/ou de la peau.

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :

Toute condition généralement aggravée par des irritants mécaniques dans l'air ou sur la peau. Il n'existe pas de données précises sur les conditions médicales qui sont généralement reconnues comme étant aggravées par l'exposition à ce produit.

CANCÉROGÉNÉICITÉ:

Ingrédient :	Fibre de verre
PTN :	Pas mentionné
CIRC :	Inclassable - Groupe 3

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

OSHA : Pas mentionné
Mutagénicité : Aucune
Téragénicité : Aucune
Toxique pour la reproduction : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques notamment le quartz, qui est reconnu par l'État de Californie comme une cause de cancer.

SECTION 3 - INFORMATION DES INGREDIENTS

Cet item répond à la définition d'un « article » dans la norme OSHA Hazard Communication Standard 29CFR1910.1200. Non dangereux d'après la norme 29CFR1910.1200, lorsqu'utilisé comme convenu.

* Le noyau de mousse ne contient pas d'urée formaldéhyde.

NOM COMMUM	NOM CHIMIQUE	% PAR POIDS DANS L'ARTICLE	NUMÉRO CAS
Mousse polyiso, contenant :	homopolymère d'isocyanurate	50	Aucune
Agent volatil résidue	Pentanes	< 3	109-66-0
Revêtement de verre enduit non tissé contenant:		50	Aucune
Fibre de verre	fibre de verre à filament continu	20	65997-17-3
Calcaire	Calcaire	Propriétaire	1317-65-3
Latex	Acétate de polyvinyle	Propriétaire	9003-20-7

*Poids% basé sur une épaisseur de mousse de 1 pouce.

LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR :

CONSTITUANT OU CATÉGORIE	OSHA PEL	TLV selon ACGIH	NIOSH REL
	(mg/m3)	(mg/m3)	(mg/m3)
Poussières nuisibles NOS ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline	15 TWA total 5 TWA respirable	10 TWA	Sans objet
Poussière de fibre de verre	voir poussières nuisibles	5 TWA	Sans objet
Poussière de calcaire	voir poussières nuisibles	voir poussières nuisibles	10 TWA total 5 TWA respirable
Vapeur de pentane	2950 TWA	1410 TWA	350 TWA 1800 Plafond 3525 IDLH
Formaldéhyde	0,9 TWA 2.5 STEL	0,4 TWA	0,02 TWA 0.12 STEL 25 IDLH

SECTION 4 - PREMIER SECOURS

PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS :

INHALATION

Transporter la personne à l'air frais. Buvez de l'eau pour vous dégager la gorge et mouchez-vous pour enlever la poussière.

LA PEAU

Laver avec du savon et de l'eau froide courante.

LES YEUX

Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter ou essuyer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un professionnel de la santé.

INGESTION

SECTION 4 - PREMIER SECOURS

Le produit n'est pas destiné à être ingéré ou consommé. Si le produit est ingéré, une irritation du tube digestif peut survenir et doit être traitée de façon symptomatique. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau pour éliminer les particules et boire beaucoup d'eau pour aider à réduire l'irritation. [Aucun effet chronique n'est prévu après l'ingestion.]

Note au médecin :

Ce produit est un irritant mécanique. On ne s'attend pas à ce qu'il produise des effets chroniques sur la santé à la suite d'expositions aiguës. Le traitement doit être orienté vers l'élimination de la source d'irritation par un traitement symptomatique si nécessaire.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le produit est un article solide qui brûlera s'il est exposé à une source de chaleur d'une chaleur et d'une intensité suffisante, ou à une flamme nue, telle qu'un chalumeau de soudeur. Il doit être installé avec une barrière thermique de 15 minutes entre lui et l'intérieur de la structure. Dans certaines conditions d'incendie, des gaz combustibles peuvent être générés, créant des flammes de haute intensité qui se propagent rapidement et une fumée dense et noire. La combustion de ce produit peut produire des vapeurs et des gaz irritants et potentiellement toxiques, y compris du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone ; d'autres parcelles d'hydrocarbures non déterminées pourraient être libérées en petites quantités.

POINT D'ÉCLAIR

Sans objet (le produit n'est pas un liquide)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION

Non déterminée

MOYEN D'EXTINCTION

Eau pulvérisée/buée, CO₂, produit chimique sec (tenir compte du moyen approprié pour les matériaux environnants)

RESPIRATEUR POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Appareil respiratoire autonome (ARA)

Les vapeurs de pentane peuvent être émises par la mousse fraîchement produite ou lorsque le produit est chauffé. Les concentrations de pentane entre les limites inférieure et supérieure d'explosivité (LIE et LSE) peuvent s'accumuler dans des circonstances particulières dans un conteneur scellé ou des espaces confinés. Si de telles concentrations constituent une source d'inflammation, le taux de propagation de la flamme peut être très élevé.

PENTANE :	Point d'éclair	≤ -37°C	Pression de vapeur	= 514 mm Hg à 25°C
	Point d'ébullition	= 28 à 49°C	LIE	= 1,5% (35 000 mg/m ³)
			LSE	= 7,8%

Densité de vapeur = 2,49

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Ne pas jeter les résidus dans les égouts, les évacuateurs d'eau pluviale ou les eaux de surface. En cas de rejet accidentel dans un plan d'eau, le matériau flottera et se dispersera avec le vent et le courant ; il sera confiné à l'aide de barrages flottants et retiré manuellement ou avec un camion aspirateur.

En cas de déversement accidentel sur terre, ramasser le produit et le mettre dans un contenant approprié en vue de son élimination.

Les produits chimiques contenus dans ce matériau ne devrait pas être nuisible aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres ; cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leur tube digestif.

Assurez vous d'une bonne gérance de l'environnement et nettoyez les résidus (certains composants du produit ne sont pas biodégradables).

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec et bien aéré. S'assurer que les conteneurs ou les aires d'entreposage et les contenants d'expédition soient adéquatement ventilés Les règles d'interdiction de fumer, d'allumettes, de briquet, de souder, devraient être renforcées. Installer selon les recommandations du fabricant.

PROCÉDURE D'INSTALLATION

Le découpage du produit doit être effectué de manière à réduire ou à contrôler la production de poussières en suspension dans l'air. Éviter les expositions inutiles à la poussière lors de la coupe ou de l'abrasion en utilisant une ventilation locale ou générale adéquate. Éviter le contact des poussières avec les sources d'inflammation. Manipuler le produit en utilisant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si une irritation des voies respiratoires se produit ou si une limite d'exposition à la poussière est dépassée, utilisez un respirateur tel que 3M modèle 8271 ou modèle 8210, ou équivalent pour la protection contre les poussières nuisibles. Lorsqu'une ventilation normale est assurée dans la zone de travail, aucune protection respiratoire n'est nécessaire pour les vapeurs de pentane.

VÊTEMENT DE PROTECTION

Pour éviter l'irritation de la peau causée par la poussière excessive générée pendant les opérations de coupe, portez des vêtements amples à manches longues, des pantalons longs et des gants.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité à coques latérales.

NETTOYAGE DE L'ÈRE DE TRAVAIL

Ramasser les gros morceaux ; ne pas les jeter à l'égout. Balayer ou aspirer les petites pièces dans un conteneur à déchets en vue de leur élimination. Si nécessaire, utiliser de l'eau pulvérisée pour mouiller et minimiser la production de poussière. Ne pas balayer lorsque sec l'accumulation de poussière ou utiliser de l'air comprimé pour le nettoyage.

PRACTIQUE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

Les zones cutanées exposées doivent être lavées à l'eau froide et au savon après utilisation du produit. Les vêtements doivent être lavés séparément des autres vêtements.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ce qui suit s'applique au produit (article) et non aux formes pures des composants individuels du produit :

APPARENCE

Panneau plat, en mousse blanche ou crème, avec un revêtement fibre de verre des deux faces.

PROPRIÉTÉ

Point d'ébullition (°F) : Sans objet
Point de fusion (°F) : >250
Pression de vapeur : Sans objet
Pourcentage de volatilité : <1
pH : Sans objet

PROPRIÉTÉ

Densité spécifique: <1
% de solubilité (dans l'eau) : Insoluble
Densité relative (air = 1) : Sans objet
Taux d'évaporation : Sans objet
Odeur : négligeable

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable. Plage de température de service: -100 à 250°F. Pour éviter la détérioration structurelle, évitez tout contact avec l'acétone, la méthyléthylcétone, le tétrahydrofurane, le chlore, le chloroforme, le peroxyde d'hydrogène, le dichlorure d'éthylène, le diméthylsulfoxyde et le diméthylformamide.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun n'a été identifié

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Aucun risque

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Au cours des 50 dernières années, des recherches médico-scientifiques approfondies ont été menées sur les aspects sanitaires de la fibre de verre. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lors d'une réunion tenue en juin 1987, ont passé en revue toutes les recherches importantes sur les effets sur la santé attribués à la fibre de verre.

Le CIRC a déterminé que les données provenant d'études chez l'homme et chez l'animal étaient insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu, comme celles utilisées dans les produits de renforcement de fibres de verre, comme cancérigènes pour les humains.

Aucun effet chronique sur la santé n'est associé à l'exposition aux fibres de verre. Les résultats des études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation des maladies respiratoires ou des cancers. Le Centre International de Recherche sur le Cancer a classé la fibre de verre à filaments continus comme « Inclassable quant à la cancérogénicité pour l'homme » (Groupe 3).

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les produits chimiques contenus dans ce matériau ne devrait pas être nuisible aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres ; cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leur tube digestif.

Assurez vous d'une bonne gestion de l'environnement et nettoyez les résidus (certains composants du produit ne sont pas biodégradables).

Ce produit n'est pas fabriqué avec des produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone de classe 1, tels que définis par l'EPA dans le titre VI de la Clean Air Act Amendments of 1990 40 CFR Part 82, Protection of Stratospheric Ozone.

Ce produit n'est pas classé comme polluant atmosphérique dangereux dans le Title III Clean Air Act de 1990.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Lorsqu'il est jeté tel quel, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la classification RCRA (40 CFR 261) et peut être placé directement dans des récipients qui transporteront les déchets vers une décharge municipale, industrielle ou de démolition. Si le contact avec une substance contaminante altère le matériau, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer au moment de l'élimination s'il répond aux critères RCRA pour les déchets dangereux. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

Réglementation sur le transport Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse dans le transport.

Classification nationale du fret automobile (NMFC): 157320, Class 150.

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLÉMENTAIRE

TSCA : Tous les produits chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA. Les exigences de notification d'exportation TSCA 12(b) ne s'appliquent pas à ce produit.

SARA TITRE III : Il n'y a pas de substance extrêmement dangereuse de la section 302 dans ce produit. Les exigences en matière de rapports en vertu des articles 311, 312 ou 313 ne s'appliquent pas. [Les précurseurs de diisocyanate ne restent pas dans la mousse polymère de ce produit.]

Toutes les catégories de produits chimiques et de composants figurant sur les listes d'États sont traitées dans la présente FDS.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés du Canada et la FDS contient toutes les informations requises par ledit règlement. Tous les composants chimiques figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada. Le pentane et le noir de carbone sont les seuls constituants de la liste de divulgation des ingrédients (LDI) du Canada qui dépassent les concentrations seuils.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

	SANTÉ	INCENDIE	RÉACTIVITÉ
COTE SIMD	1	1	0
CLASSEMENT NFPA	1	1	0

DEGRÉ DE DANGER

- 0 - Minime (insignifiant)
- 1 - Léger
- 2 - Modéré
- 3 - Grave
- 4 - Extrême
- 5 - Danger chronique

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes mais ne sont pas garanties comme telles, qu'elles proviennent de l'entreprise ou non. Il est conseillé aux destinataires de confirmer, avant d'en avoir besoin, que les informations sont actuelles, applicables et adaptées à leur situation.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date du présent document. Les informations sont basées sur les fiches de données de sécurité émises par les fournisseurs et peuvent être sujettes à des erreurs. Si nous sommes informés de changements, des FDS mises à jour seront rapidement publiées. Les utilisateurs doivent déterminer eux-mêmes si le produit convient à leurs propres besoins avant de l'utiliser.

Préparé par : Lexsuo 2010 Corporation